

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2012-195 du 3 juillet 2012 portant nomination d'experts auprès de la commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique

NOR : AFSM1230404S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5121-159 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2012-14 du 14 février 2012 portant nomination d'experts auprès de la commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants susvisés, à titre complémentaire pour l'année 2012 :

Mme FOURNIER (Agnès).
M. PARIENTE (Antoine).
Mme RINGA (Virginie).
Mme TUBERT-BITTER (Pascale).
M. ZUREIK (Mahmoud).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 3 juillet 2012.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA